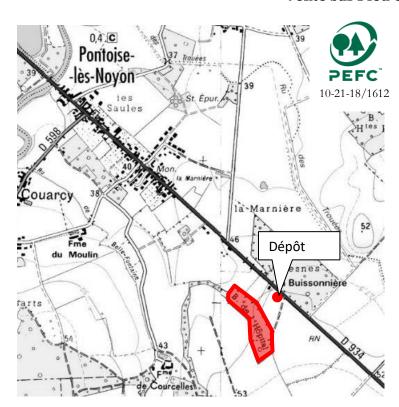
Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire Monsieur Gilles Nicolas Certification PEFC: 10-21-18/1612

DépartementOise (60)LocalisationNoyon Sud-EstCommunePontoise-lès-NoyonLieu-ditL'Hôpital

Coordonnés GPS Longitude : 3° 06' 11,53" E Latitude : 49° 54' 53,08" N

Essence principale Peupliers

Volume présumé 430 m3

Nombre d'arbres 412

Volume moyen 1,04 m3

Nature coupe coupe rase Parcelle cadastrale ZB72

Surface 3,5 hectares environ
Limites plaines/cultures
/chemins/peinture

Marquageun point de peinture au corpsVisitese reporter au plan ci-contre

Lot estimé par JMP, LE et BC

Expert Cabinet Jean-Marc Péneau 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne

68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne Tel: 03 44 85 76 60 – Mob: 06 80 99 20 20

Mel:secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB Conditions particulières du 31 janvier 2018

	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
Autre Cultivar		24	85	153	89	29	13	6	4	2	6	1			412	430	1,04
Observation :				•			•								412	430	1,04

Clauses particulières

Préambule : demande d'autorisation de coupe en cours. Mise en place de 50 tonnes de matériaux homologués à l'entrée à la charge de l'acheteur.

Exploitation: tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou en andain des rémanents. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage et stockage: par temps sec ou de gel. Indemnisation à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture de Picardie. Dépôt au nord sur des parcelles agricoles du 1^{er} mars au 15 septembre. Accord obtenu mais contacter avant de commencer Monsieur Timmerman au 06 81 91 12 07. Laisser le dépôt sans banches, écorces et autres pour les semis agricoles.

Délai d'exploitation : 30 octobre 2019 **Délai d'enlèvement** : 30 octobre 2019

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement: 20 % au comptant

40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.07.2018 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.10.2018

Caution: 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO: payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières » L'acquéreur La caution

